

Le concours qui fait fuir les candidats en médecine

Les inscriptions ne sont pas encore clôturées, mais toutes les universités francophones le constatent : les étudiants sont moins nombreux que l'an dernier en première année de médecine et de dentisterie. La chute se situerait dans une fourchette de 10 à 20 %. S'agit-il d'un effet Marcourt ? On se souvient que sous la pression de la ministre de la Santé Maggie De Block (VLD), le ministre socialiste de l'Enseignement supérieur a accepté la mise en place d'un concours en fin de première année de médecine. A l'issue de celui-ci, seuls les étudiants les mieux classés pourront poursuivre leurs études. Le quota d'« élus » sera déterminé en fonction du nombre de numéros Inami délivrés à la fin de leurs études.

Cette désertion se constate également chez les aspirants médecins non résidents, essentiellement des Français. Un décret limite leur nombre à 30 % des inscrits. Contrairement aux années précédentes, il ne sera pas nécessaire d'organiser cette année un tirage au sort pour les sélectionner. Autre signe qui ne trompe pas : le nombre d'inscrits au test portant sur les matières de base et préalable à l'inscription en première a baissé de 25 %. ■

Moins d'inscriptions en médecine

UNIVERSITÉ Le concours en fin de première décourage les candidats

► Avant même la clôture des inscriptions, on sent un ralentissement de l'intérêt pour les études de médecine.

► Les étudiants craignent les conséquences du concours en fin de première année.

On ne sait si on doit parler d'un effet De Block ou d'un effet Marcourt... Toujours est-il que le décret visant à contingenter l'accès aux études de médecine porte ses fruits avant même son application : le nombre d'étudiants inscrits en première année, en cette veille de rentrée universitaire, est en baisse significative. Explications.

1 Le concours. Après bien des polémiques (lire ci-contre), Jean-Claude Marcourt ministre de l'Enseignement supérieur, a cédé à la pression de Maggie De Block, ministre de la Santé, pour que le nombre de médecins diplômés corresponde bientôt au nombre de numéros Inami fédéraux. C'est le but du concours instauré en fin de première année. Concrètement, les étudiants feront l'objet d'une double évaluation. La première, classique, porte sur tous les cours : ils doivent obtenir au minimum 45 crédits sur 60 pour éventuelle-

ment poursuivre ce cursus. La seconde, prend la forme d'un concours visant les matières du second quadrimestre : seuls les étudiants les mieux classés pourront accéder à la suite du parcours.

2 La répartition entre institutions. Mi-juillet la ministre De Block a fixé à 492 le nombre d'attestations Inami qui seront délivrées en 2021, soit quand les étudiants inscrits en première année termineront leurs cursus. Le décret organisant le concours stipule la répartition suivante entre les universités : 20,88 % pour l'ULg (soit 103 étudiants à sélectionner cette année), 27,06 % pour l'UCL (133 étudiants), 18,94 % pour l'ULB (93), 11,15 % pour l'Umons (55) et 21,97 % pour l'Unamur (108). On voit d'ici où le bât blesse : Namur, pour ne prendre que cet exemple comptait un peu plus de 400 étudiants en deuxième médecine en 2014-2015. L'an prochain, ils ne pourront plus être qu'une bonne centaine... Autant le dire de suite, la concurrence sera rude dans les auditoriums de première cette année.

3 Non-résidents et test d'entrée. Dans le contexte exposé ci-dessus, de nombreux jeunes ont renoncé à leur rêve de devenir médecin. Les non-résidents (essentiellement français) qui se pressaient au portillon des facs de médecine belges sont claire-

ment moins nombreux. Alors qu'un décret limite leur nombre à 30 % des inscrits de l'année précédente, un tirage au sort était généralement organisé pour les départager. Cette fois, ce ne fut pas nécessaire, le quota de 30 % n'étant pas atteint. Par ailleurs, on ne peut s'inscrire en médecine qu'après avoir passé un test obligatoire mais non contraignant portant sur les matières de base. L'impact du concours a été direct : le nombre d'inscrits au test a baissé d'environ de 25 %.

4 Moins d'inscrits. Les universités sont d'une prudence de sioux avec les chiffres. D'abord parce que les inscriptions ne sont pas clôturées. Ensuite parce que la seconde partie des résultats du test préliminaire ne tombera que vendredi. Enfin parce que les facultés craignent les spéculations : des étudiants pourraient maximiser leurs « chances » d'être reçus en juin en comparant taux d'inscription et numéros réservés à chaque université. Nonobstant, toutes s'accordent sur une chute des inscriptions réelles en première médecine et dentisterie. Une chute que d'aucuns situent, au vu des éléments précédents, dans une fourchette de 10 à 20 %.

Cela étant, le plus dur reste à venir pour les jeunes. Dans ce domaine, jusqu'à présent, seul un étudiant sur trois était admis en seconde année. Or, en juin prochain, en fonction des quotas par université et des inscriptions, ce sera un sur cinq, sur six, sur sept...

Consolation pour ceux qui auraient réussi leur année mais qui ne seraient pas en ordre utile au concours, ils pourront valoriser leurs acquis dans une autre filière médicale. ■

ÉRIC BURGRAFF

LE CONTEXTE**Hors quotas**

Alors que le nombre de numéros Inami accordé aux médecins diplômés est strictement limité par l'Etat fédéral, les universités – singulièrement francophones – ont, ces dernières années, accordé un nombre numéros Inami dépassant largement ces quotas. Avec la bénédiction du politique, elles puisaient en fait dans les « réserves » des années suivantes pour délivrer les précieux sésames. A son arrivée au pouvoir à l'automne, Maggie De Block a signifié son intention de mettre fin à ce système, imposant le respect de la clef 60/40 pour la délivrance de numéros. Coincés, les doyens de facultés francophones ont menacé de priver certains étudiants de numéros Inami dans l'attente d'une solution structurelle. D'où le fameux concours issu d'un accord De Block-Marcourt.

E.B.